



## **L'autorité du pédagogue. Education et autorité.**

"S'il faut vraiment définir l'autorité, alors ce doit être en l'opposant à la fois à la contrainte par force et à la persuasion par arguments." HANNAH ARENDT

D'où le pédagogue tire-t-il son autorité ? Avoir ou être investi d'une autorité signifie que l'on est obéi sans utiliser une contrainte directe, en vertu de la légitimité dont on est porteur et que l'on nous reconnaît. Cependant, les formes d'autorités varient selon, par exemple, que l'on évoque la police, la justice ou le professeur. Concernant ce dernier, la relation pédagogique est singulière dans la mesure où l'exercice de l'autorité vise son propre dépassement, c'est-à-dire l'autonomie et l'émancipation de l'élève par rapport au maître. Ce constat est aussi valable dans le cas de l'autorité parentale : on contraint l'enfant afin qu'il se libère des autres entraves ? en particulier celle de ses désirs. La relation éducative se présente donc sous la forme d'un paradoxe ? un lien qui libère, une contrainte émancipatrice ? sur laquelle il convient de réfléchir pour mieux affronter les problématiques actuelles de la transmission à l'heure d'une crise générale de l'autorité.

### **Parmi les questions abordées**

Quelle différence entre pouvoir, puissance et autorité ? D'où tire-t-on son autorité ? Peut-on exercer une autorité sans dominer ? Une éducation non-autoritaire est-elle possible ?

### **Conditions**

Si vous êtes intéressé par cette formation et si vous souhaitez connaître les dates et les conditions d'inscription, envoyez un mail à [contact@institutdescartes.com](mailto:contact@institutdescartes.com) ou téléphonez au 06 79 78 01 73